



FOCUS

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILLERS *LES GÉNÉRATEURS – TERRITOIRE D'ÉNERGIE BFC*

Après trois années d'existence (2022 – 2024) du dispositif *Les Générateurs* en Bourgogne-Franche-Comté, ce bilan permet de mieux connaître et comprendre les missions des conseillers.



Rappel sur la mise place du réseau national des conseillers *Les Générateurs*

En 2020, la France définit des objectifs énergétiques dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), notamment doubler la capacité des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017.

Un frein est vite identifié : **le manque d'accompagnement des collectivités au montage de projet éolien et photovoltaïque au sol**, notamment pour les communes rurales de petites tailles.

En avril 2021, le ministère de la transition écologique et l'ADEME mettent en place un appel à manifestation d'intérêt pour recruter des conseillers en région. **Ce réseau, dénommé *Les Générateurs*, est officiellement lancé début 2022.** Il se donne pour objectif d'accompagner les collectivités dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques de grande taille (>100 kWc).

Ainsi, le réseau se développe, on compte en mars 2025 :

- **86 conseillers *Les Générateurs* dans 15 régions de France** métropolitaines et outre-mer,
- des conseillers rattachés à des structures spécialisées (Syndicats d'énergie, Agences Locales Énergie Climat, Agences Régionales Énergie Climat, Associations, etc.).

Retrouver *Les Générateurs* sur :

<https://lesgenerateurs.ademe.fr/>



You Tube



LinkedIn



Les conseillers *Les Générateurs - Territoire d'énergie* Bourgogne-Franche-Comté

En **région Bourgogne-Franche-Comté**, le dispositif est porté par l'alliance des huit syndicats d'énergie et l'ADEME. Quatre conseillers sont répartis sur différents départements afin d'être au plus proche des territoires. **Leur intervention est gratuite pour les collectivités**, le financement est assuré par l'ADEME et les 8 syndicats d'énergie de BFC.

Les missions

Les conseillers *Les Générateurs - Territoire d'énergie* BFC interviennent :

- **En phase d'émergence et de développement des projets**,
- **A la demande des collectivités** (communes et EPCI en premier lieu),
- Pour des projets éoliens et photovoltaïques (au sol, Agri-PV, flottant, en ombrières et grandes toitures),

Les conseillers ne réalisent pas d'études, ils ne rentrent pas dans le champ concurrentiel des bureaux d'études.

Leur accompagnement vise **à apporter une expertise et un soutien aux collectivités sur le développement du projet** à différents niveaux :

- **Stratégique et gouvernance** (options de portage du projet, communication, concertation),
- **Juridique et financière** (promesses de baux et/ou conventions, loyers, indemnités, fiscalité),
- **Partenarial** (notamment avec les communes environnantes, l'EPCI concerné...),
- **Participative et citoyenne** (implication citoyenne, partage de la gouvernance, projet de territoire).

Les conseillers – conseillère



Jean-Pierre VALLAR

jean-pierre.vallar@territoire-energie-bfc.fr



Arnaud THEVENIER

arnaud.thevenier@territoire-energie-bfc.fr



Olivier PEREYRON

olivier.pereyron@territoire-energie-bfc.fr



Élisa ROSE-HANO

elisa.rose-hano@territoire-energie-bfc.fr



Le bilan 2022 – 2024 pour la Bourgogne-Franche-Comté

450 projets en émergence et développement identifiés pour 406 collectivités concernées

364 projets accompagnés, avec des rencontres en mairies le plus souvent

21% de projets éoliens, 78% photovoltaïques et 1% de projets divers

46 actions d'animation réalisées

Le programme répond à un vrai besoin sur la région. Les attentes et les besoins d'accompagnement des élus sont importants. Ils ont besoin d'avoir une vision d'ensemble des possibilités d'implication dans le projet afin d'établir un partenariat équilibré avec les développeurs de projet.

Des points d'attention reviennent régulièrement dans l'accompagnement :

- le **respect des règles de mise en concurrence** pour la mise à disposition du foncier de la collectivité
- le **choix du mode de portage pour la commune** (simple bailleur et percepteur de la fiscalité ou co-développeur avec partage de la gouvernance), avec les avantages et inconvénients
- la **participation des collectivités dans la société de projet** dès la phase d'émergence
- une **bonne communication auprès des acteurs locaux, des habitants et des communes voisines**

Au final, les élus restent les seuls à décider de l'engagement de la collectivité dans le projet.

Accompagnement de projets réalisé en 2024

Département	Nouveaux contacts projet	Visioconférences réalisées	Rencontres réalisées	Accompagnement étroit (nouveau et en cours)
Côte-d'Or	30	1	24	32
Doubs	10	11	25	13
Haute-Saône	12	2	12	20
Jura	23	9	45	49
Nièvre	16	15	15	19
Saône-et-Loire	16	9	49	30
Territoire de Belfort	3	3	4	7
Yonne	10	11	1	14
Total	120	61	175	184

Synthèse des types de projets identifiés 2022 - 2024

Département	Eolien	Sol et Agri-PV	Photovoltaïque Toiture	Divers (ombrière, flottant, autoconso collective...)
Côte-d'Or	27	13	6	4
Doubs	17	31	8	1
Haute-Saône	17	54	13	1
Jura	11	62	18	13
Nièvre	8	26	9	2
Saône-et-Loire	7	50	10	6
Territoire de Belfort	4	5	7	2
Yonne	5	9	2	0
Total	96	250	73	29

Chaque année, une enquête nationale permet de mieux connaître les actions des conseillers *Les Générateurs* et de donner des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur l'impact du dispositif. Retrouver les résultats sur le site *Les Générateurs* et sur <https://librairie.ademe.fr/>.

Paulette Giancatarino, maire de Mont-sous-Vaudrey (1 300 habitants, Jura)**Accompagnement pour le développement d'un projet éolien**

« Le réseau *Les Générateurs*, grâce au conseiller dédié à notre territoire, nous a tout d'abord permis de renouveler la promesse de bail emphytéotique du projet éolien qui arrivait à échéance avec le porteur de projet choisi par la municipalité précédente.

L'opération, au-delà de la pédagogie apportée, s'est faite en obtenant des conditions financières plus avantageuses pour nous comme le loyer annuel. Mais la donne a vraiment changé avec l'entrée de la commune au capital de la société de projet. Nous voilà pleinement partie prenante d'un projet éolien majeur pour le Val d'Amour, nous allons pouvoir nous l'approprier davantage, élus comme habitants : c'est une clé de réussite d'un projet d'énergie renouvelable d'ampleur. »

Dominique Michaud, maire de Champvans (1 400 habitants, Jura)**Accompagnement pour le développement d'un projet photovoltaïque au sol**

« Notre commune est depuis fort longtemps très intéressée par tout ce qui touche à la conduite d'actions dans le domaine de l'environnement. Elle a été novatrice par la production de chaleur avec une première chaudière à bois déchiqueté dès 1989, renouvelée depuis. En 2022, nous avons souhaité compléter notre réflexion par la production d'énergie électrique sur notre territoire, notamment le photovoltaïque. Cette énergie suscitait des questionnements et débats au sein du conseil municipal. De fait, j'ai souhaité trouver des personnes pour nous accompagner dans la réflexion technique et stratégique. Le service environnement de notre agglomération nous a orienté vers le dispositif *Les Générateurs*.

Nous recherchions des intervenants qui n'avaient rien à vendre, avec qui nous pouvions débattre librement de tous les sujets autour du photovoltaïque. Avec l'accompagnement des *Générateurs* (organisation et animation de réunion, communication d'informations techniques...), j'ai pu apprécier la qualité des présentations et des échanges, avec une grande neutralité dans leur discours. Nous avons rencontré des interlocuteurs passionnés, bien documentés, qui connaissent leur sujet.

Pour notre commune, cette réflexion s'est conclue par une double décision en conseil municipal : engager notre collectivité dans deux projets photovoltaïques, un premier à court terme avec la réalisation d'ombrières sur le parking de la salle des fêtes et un second, de plus grande ampleur, un parc photovoltaïque au sol sur notre ancienne décharge classée site dégradé. »

